



***DEMANDE D'ENREGISTREMENT
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT***

A. Description du site et des installations

Dossier réalisé avec le concours du Bureau VERITAS
Agence Métropole Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon
Département Maîtrise des risques HSE
Version 1 -Octobre 2015

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET IDENTITE DU DEMANDEUR.....	3
1.1	Contexte et identité du demandeur	3
1.2	Capacités techniques	5
1.3	Capacités financières.....	5
2	LOCALISATION DE L'INSTALLATION.....	6
3	NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	8
3.1	Présentation générale des activités	8
3.1.1	Description des installations	8
3.1.2	Volume d'activité actuelle et future	10
3.1.3	Situation administrative actuelle.....	13
3.1.4	Situation administrative future	13
3.2	Installations classées.....	14
3.3	Nature et volume des activités	16
3.3.1	Rubrique 1510	16
3.3.2	Rubrique 2251	18
3.3.3	Rubrique 4802	18
3.3.4	Rubrique 2925	18
3.3.5	Rubrique 4130	18
4	RAPPEL DES PHASES DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Implantation du site	6
Figure 2	: Extrait du plan cadastral	7
Figure 3	Plan de masse du Chai Existant – RDC.....	8
Figure 4	Plan de masse du Chai Existant – Niveau R+1	9
Figure 5	Plan de masse du Chai Existant – Projet d'extension	10
Figure 6	: Schéma des phases de la procédure administrative pour un dossier d'enregistrement.....	20
Figure 7	Communes dans un rayon de 1 km autour du site.....	21

1 CONTEXTE ET IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1 CONTEXTE ET IDENTITE DU DEMANDEUR

La société SAS SDU Distribution du Domaine Uby exploite une installation de préparation et de conditionnement de vin sur la commune de Cazaubon (32).

La société est **actuellement** composée des sites suivants :

- Un chai de stockage des vins (ancien chai) d'une capacité de production inférieure ou égale à 20 000 hl /an (hors périmètre du présent dossier)
- Un chai de vinification construit en 2012 dimensionné pour une capacité de production inférieure ou égale à 20 000 hl /an

Ces installations étaient soumises au régime de la Déclaration au regard de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces installations bénéficient d'un récépissé de déclaration en date du 5 mars 2013.

Du fait de l'évolution de ses activités, la capacité de production du chai de vinification construit en 2012 de la société SAS SDU Distribution du Domaine Uby a dépassé le seuil des 20 000 hl en 2014.

De plus dans le cadre de son développement, la société SAS SDU Distribution du Domaine Uby projette de réaliser une extension de son chai neuf en 2016.

Enfin, la société SAS SDU Distribution du Domaine Uby prévoit de construire une unité de traitement des effluents vinicoles. Les travaux débuteront fin 2015 pour une mise en service en 2016.

Conformément à l'article R.512-46-1 du Code de l'Environnement pris en application des articles L.511-1 à L.517-2 du Code de l'Environnement, ce document constitue le dossier d'enregistrement pour les activités exercées par la société SAS SDU Distribution du Domaine Uby à Cazaubon (32) et concerne :

- Le chai construit en 2012
- Le projet d'extension du chai existant prévu en 2016

En effet, comme le montre un bilan des activités, la société SAS SDU Distribution du Domaine Uby est soumise à enregistrement vis-à-vis de la rubrique 2251 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette demande d'enregistrement est sollicitée pour :

Société : SAS DISTRIBUTION DU DOMAINE UBY

Forme juridique : Société par Actions Simplifiées (S.A.S)

Capital : 7 500 €

Siège social : Domaine d'Uby 32150 CAZAUBON

R.C.S. : 478 288 756 RCS Auch

N° SIRET : 478 288 756 000 16

Code activité : 4634 Z Commerce de gros de boissons

Adresse postale: Domaine d'Uby 32150 CAZAUBON

Téléphone : 05 62 09 51 93

Mail : contact@domaine-uby.com

Signataire de la demande : François MOREL

Qualité du signataire : Président Directeur Général

Responsable du dossier (interlocuteur principal dans le cadre de l'instruction du dossier) :
Mme IZCO Karine - Oenologue

Références parcellaires :

Chai existant et projet d'extension du chai existant prévu en 2016 : Section G, parcelle 40

Station d'épuration : Section G, parcelle 43

1.2 CAPACITES TECHNIQUES

L'entreprise emploie du personnel compétent et qualifié, qui est déjà présent sur les chais existants. Elle possède des moyens en équipements et matériels adaptés à ses besoins.

Actuellement le chai existant construit en 2012 abrite :

- Une ligne d'embouteillage
- 4 pressoirs
- Des cuves représentant une capacité totale de 22 650 hl

Le projet d'extension prévu en 2016 permettra d'installer 36 cuves et 3 pressoirs supplémentaires.

Le nombre d'employés sur le site est d'environ 10 personnes. Ce chiffre ne devrait pas ou peu augmenter avec le projet d'extension.

Les horaires et jours d'ouverture du site sont les suivants :

- Bureaux : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- En juillet / Aout : ouverture le samedi pour la boutique de 10 h-12h et 14h-18h
- De la production : lundi au vendredi 5h30 à 13h30
- En période de vendange : ouverture à 4h, fermeture vers 2h.

Par ailleurs, le personnel possède les qualifications nécessaires à la bonne maîtrise de son outil de travail. Ces qualifications sont issues de formations initiales ou continues.

1.3 CAPACITES FINANCIERES

Les capacités financières sont décrites dans le tableau ci-dessous.

	2012	2013	2014
Volume de production (en hl)	16 320	18 357	22 293
Ventes (en hl)	19 910	24 458	28 998
CA (en €)	8 539 584	7 219 926	6 034 795
EBE	682 372	296 357	306 490
Effectif	1	8	10

Tableau 1 : Résultats de la SAS Domaine Uby

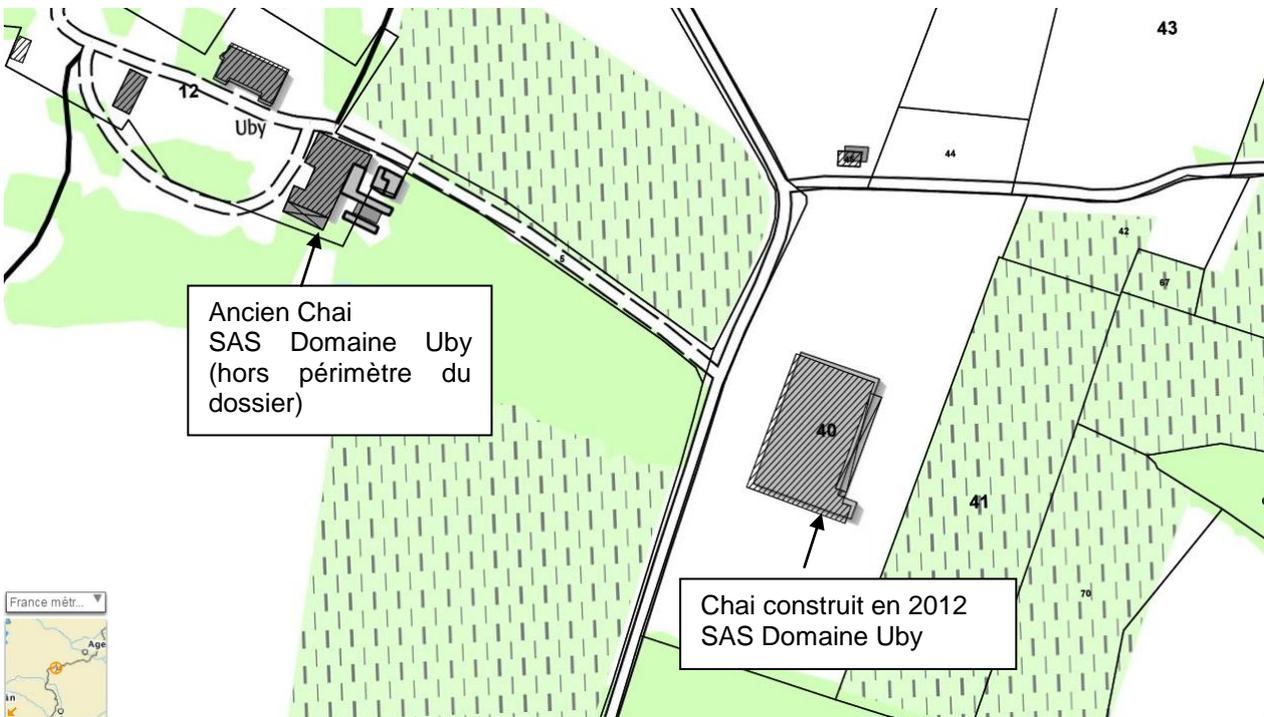
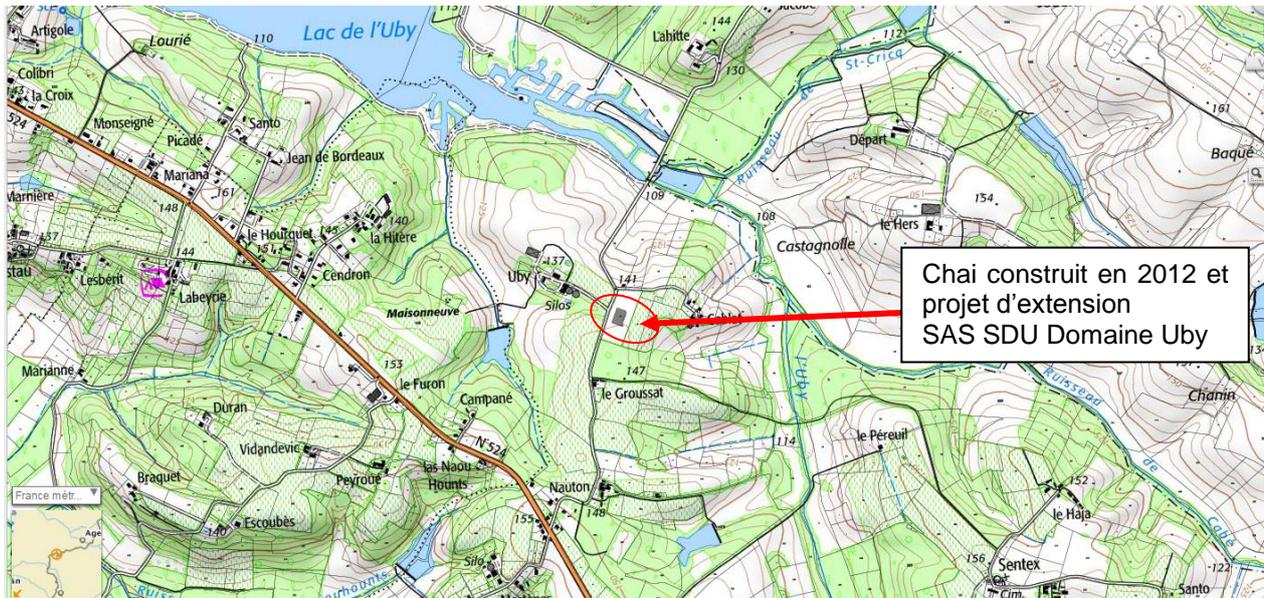
Les capacités financières de la SAS Domaine Uby lui permettent de faire face à ses responsabilités en matière d'Hygiène, Sécurité, Environnement.

2 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

La localisation du site est présentée sur l'extrait de carte IGN suivant.

Le site se situe sur la commune de Cazaubon (32) au lieu-dit Uby.

Figure 1 : Implantation du site



(Source : Géoportail)

Références parcellaires :

Le chai existant, le projet d'extension du chai et le projet de construction d'une station de traitement des effluents vinicoles se situent sur les parcelles cadastrales suivantes de la commune de Cazaubon.

- Chai existant et projet d'extension du chai : G 40
- Futurs bassins de traitement des effluents : G 43

Un extrait du plan cadastral est présenté ci après.

Figure 2 : Extrait du plan cadastral



(Source : cadastre.gouv.fr)

3 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

3.1 PRESENTATION GENERALE DES ACTIVITES

Le domaine d'Uby est une cave vinicole qui se trouve au cœur de la Gascogne dans le village de Cazaubon. C'est dans un environnement protégé que le domaine d'Uby cultive la vigne depuis plus d'un siècle sur les coteaux de Gascogne. Le vignoble qui s'étend aujourd'hui sur 160 ha a été entièrement restructuré pour produire des vins de qualité, aromatiques, frais et fruités, typiques de ce terroir. Il est majoritairement constitué de cépages locaux tels que le Colombard, l'ugni blanc, le gros et petit manseng et sauvignon.

3.1.1 Description des installations

Le site actuel de la SAS SDU Domaine de Distribution Uby, appelé dans le présent dossier le **Chai existant**, a été construit en 2012 afin de permettre une capacité de production inférieure ou égale à 20 000 hl /an. Les dispositions constructives prises en compte pour la construction de ce chai en 2012 respectent les prescriptions générales de « l'arrêté du 15/03/1999 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à Déclaration sous la rubrique 2251 ».

Le **chai existant (installations existantes)** représente une surface de 2167 m² de SHOB. Il est composé :

- ✓ D'un atelier de vinification
- ✓ D'une unité de mise en bouteilles et de conditionnement
- ✓ D'un stockage des produits finis
- ✓ De bureaux administratifs
- ✓ D'un caveau au RDC

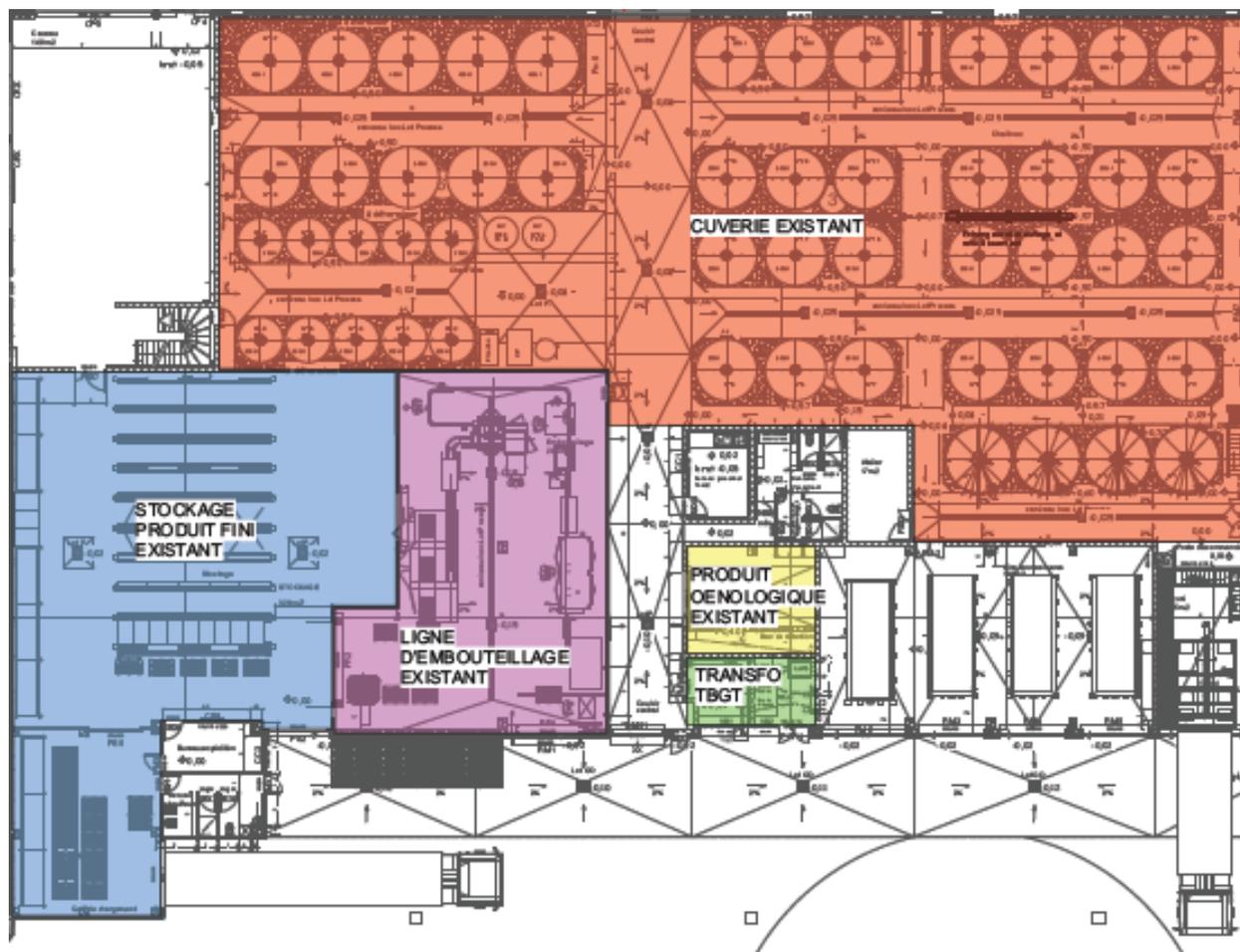


Figure 3 Plan de masse du Chai Existant – RDC

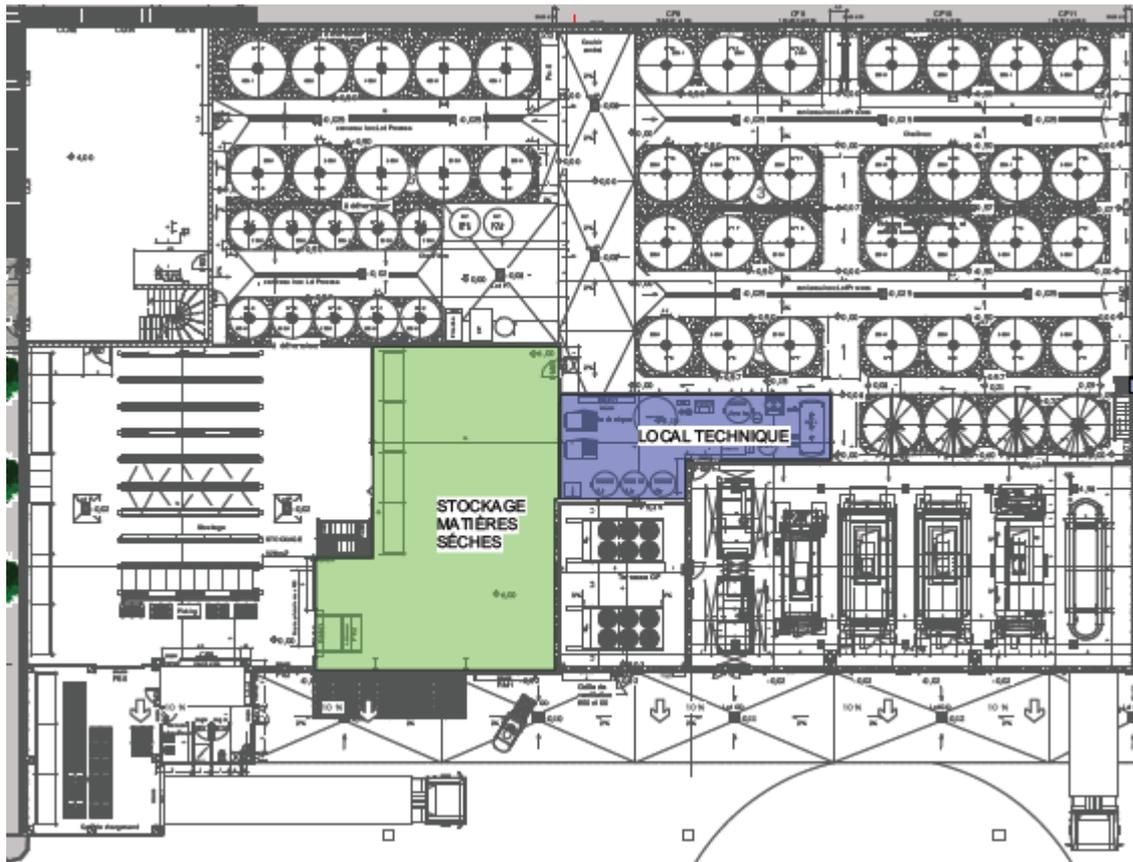


Figure 4 Plan de masse du Chai Existant – Niveau R+1

La société envisage de réaliser une **extension de son Chai Existant**.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'entreprise.

L'extension du chai existant est prévue en 2016 / 2017 et fera l'objet du dépôt d'un permis de construire.

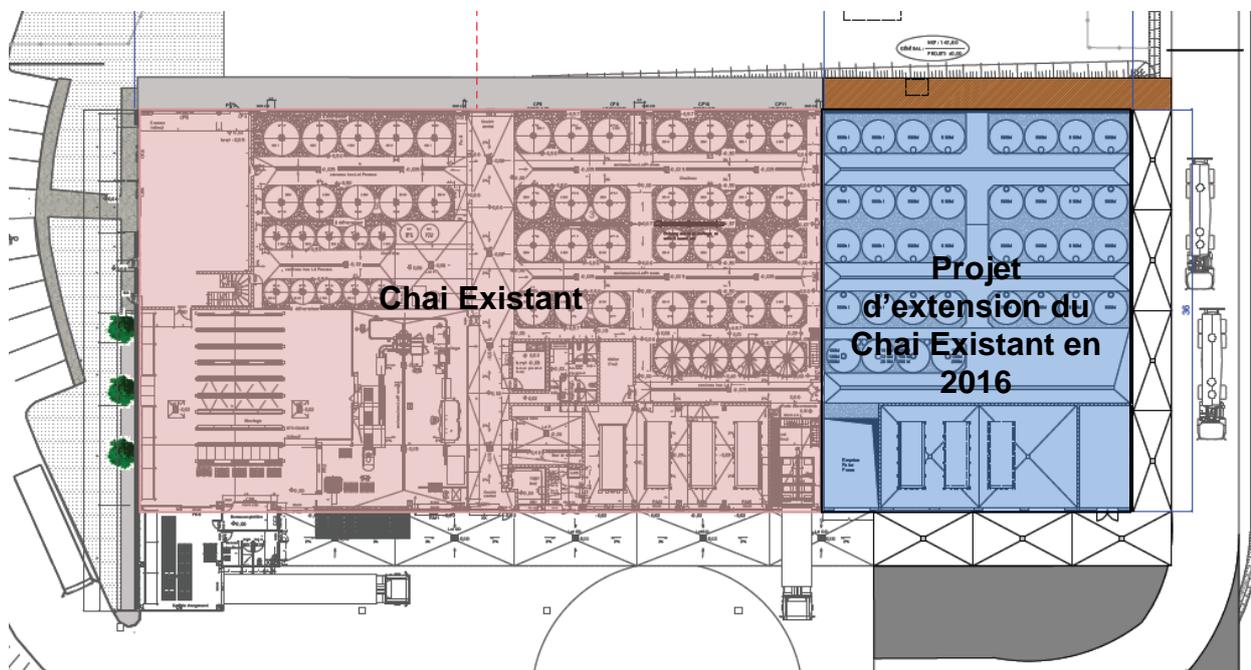


Figure 5 Plan de masse du Chai Existant – Projet d'extension

Voir en annexe 2 : Plan des abords de l'installation

3.1.2 Volume d'activité actuelle et future

L'activité de vinification et de conditionnement de vin est caractérisée pas les volumes suivants :

	2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016
Volumes réceptionnés (hl)	21 986	26 000	35 000
Volumes vinifiés (hl)	20 192	24 500	33 000
Volumes embouteillés (hl)	29 082	34 000	44 000
Volume de production (SV12)	22 293		

La société SAS SDU vend principalement ses vins sous forme conditionnée (en bouteilles ou en BIB) mais également en vrac (environ 15 % en 2014).

Le tableau ci-dessous reprend la liste des cuves présentent dans le **chai existant** :

N°CUVE	Volume (hl)	Matière	Caractéristique	Froid	Chaud
1	250	Inox		oui	non
2	250	Inox		oui	non
3	250	Inox		oui	non
4	250	Inox		oui	non
5	500	Fibre	simple	oui	non
6	500	Fibre	simple	oui	non
7	500	Fibre	simple	oui	non
8	500	Fibre	simple	oui	non
9	500	Fibre	simple	oui	non
10	500	Fibre	simple	oui	non
11	500	Fibre	simple	oui	non
12	500	Fibre	simple	oui	non
13	500	Fibre	simple	oui	non
14	500	Fibre	simple	oui	non
15	500	Fibre	simple	oui	non
16	500	Fibre	simple	oui	non
17	500	Fibre	simple	oui	non
18	500	Fibre	simple	oui	non
19	500	Fibre	double paroi	oui	non
20	500	Fibre	double paroi	oui	non
21	500	Fibre	double paroi	oui	non
22	500	Fibre	double paroi	oui	non
23	500	Fibre	double paroi	oui	non
24	500	Fibre	double paroi	oui	non
25	500	Fibre	double paroi	oui	non
26	500	Fibre	double paroi	oui	non
27	500	Fibre	double paroi	oui	non
28	500	Fibre	double paroi	oui	non
29	500	Fibre	double paroi	oui	non
30	500	Fibre	double paroi	oui	non
31	500	Fibre	double paroi	oui	non
32	500	Fibre	double paroi	oui	non

SAS SDU Distribution du Domaine Uby (32)
Dossier d'enregistrement

33	400	Fibre	double paroi	oui	non
34	400	Fibre	double paroi	oui	non
35	400	Fibre	double paroi	oui	non
36	400	Fibre	double paroi	oui	non
37	400	Fibre	double paroi	oui	non
38	500	Fibre	double paroi	oui	non
39	500	Fibre	double paroi	oui	non
40	500	Fibre	double paroi	oui	non
41	500	Fibre	double paroi	oui	non
42	500	Fibre	double paroi	oui	non
43	200	Fibre	simple	oui	oui
44	200	Fibre	simple	oui	oui
45	200	Fibre	simple	oui	oui
46	200	Fibre	simple	oui	oui
47	200	Fibre	simple	oui	oui
48	200	Fibre	simple	oui	oui
49	200	Fibre	simple	oui	oui
50	200	Fibre	simple	oui	oui
51	200	Fibre	simple	oui	oui
52	200	Fibre	simple	oui	oui
59	100	inox	garde vin	oui	oui
60	100	inox	garde vin	oui	oui
53	150	Inox	simple	oui	oui
54	150	Inox	simple	oui	oui
55	150	Inox	simple	oui	oui
56	150	Inox	simple	oui	oui
57	150	Inox	simple	oui	oui
58	150	Inox	simple	oui	oui
B1	50	Fibre	simple	non	non
TOTAL	22 650 hl				

De plus, en 2015, 8 cuves inox de 500 hl chacune ont été installées à l'extérieure.

D'autre part, le projet d'extension prévu en 2016 / 2017 consiste en l'extension du chai existant par un bâtiment d'une surface de 945 m² environ.

Un permis de construire sera déposé en 2016 relatif à la construction de cette extension.

Cette extension permettra à terme l'installation de 36 cuves de 500 hl chacune soit une capacité de stockage complémentaire de 18 000 hl.

	Volume de cuverie disponible (en hl)
Chai Existant	22 650
Projet d'extension du chai existant	18 000
TOTAL	40 650 hl

3.1.3 Situation administrative actuelle

La société SAS Distribution du Domaine Uby est actuellement déclarée par Récépissé du 5 mars 2013 pour l'exploitation des installations suivantes :

- ✓ Rubrique 2251 – Préparation et conditionnement du vin

Pour mémoire, le chai existant construit en 2012 a été dimensionné pour une capacité de production inférieure ou égale à 20 000 hl /an.

Les dispositions constructives prises en compte pour la construction de ce chai en 2012 respectent les prescriptions générales de « l'arrêté du 15/03/1999 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à Déclaration sous la rubrique 2251 ».

3.1.4 Situation administrative future

Dans le cadre du développement de son activité, la capacité de production de vins de la société SAS SDU Domaine d'Uby sera supérieure à 20 000 hl et notamment :

- d'environ 24 500 hl pour l'année 2015 (prévision du volume vinifié). Pour mémoire le volume total de la cuverie disponible en 2015 sur le site actuel est de 22 650 hl
- d'environ 40 650 hl à compter de 2017 après extension du chai (volume total de la cuverie)

Le site relève donc du régime de l'enregistrement au regard de la rubrique 2251 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cela justifie la constitution d'un dossier de demande d'enregistrement, établi conformément à l'article R.512-46-1 du Code de l'Environnement pris en application des articles L.511-1 à L.517-2 du Code de l'Environnement.

Le présent dossier de demande d'enregistrement concerne le chai existant du Domaine Uby et le projet d'extension du chai existant prévu en 2016 sur la commune de Cazaubon (32).

3.2 INSTALLATIONS CLASSEES

Les tableaux détaillés des installations classées pour la protection de l'environnement sont présentés ci-dessous.

AS : Autorisation avec Servitudes

A : Autorisation

E : Enregistrement

D : Déclaration

DC : Déclaration avec Contrôle

NC : Non classé

Rubrique	Désignation de l'activité	Paramètre et Seuils de classement*	Volume de l'activité actuelle	Classement de l'activité actuelle	Volume de l'activité future - 2017	Classement de l'activité future	Situation administrative
1510	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque et des établissements recevant du public.	Le volume des entrepôts étant : 1. supérieur ou égal à 300 000 m ³ - A 2. supérieur ou égal à 50 000 m ³ , mais inférieur à 300 000 m ³ - E 3. supérieur ou égal à 5 000 m ³ , mais inférieur à 50 000 m ³ - DC	Quantité de produits combustibles dans le local de stockage des produits finis / zone de chargement : 33 T Quantité de produits combustibles dans le local de stockage des articles de conditionnement : 94 T Quantité total : 127 T Volume du bâtiment de stockage des produits finis / zone de chargement : 3 500 m ³ Volume du local de stockage des articles de conditionnement : 1000 m ³ Volume Total = 4 500 m³	NC	Pas de modification	NC	Non déclaré
2251	Préparation, conditionnement de vins.	A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3642. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/ an – E 2. Supérieure à 500 hl/ an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/ an - D	Volume de production annuelle > 20 000 hl /an En 2015, volume total de cuverie disponible : 22 650 hl (chai existant) En 2014, volume de production 22 293 hl	E	Volume de cuverie supplémentaire : 18 000 hl (projet extension) Soit au total volume cuverie future: 40 650 hl	E	Récépissé du 05/03/2013

Rubrique	Désignation de l'activité	Paramètre et Seuils de classement*	Volume de l'activité actuelle	Classement de l'activité actuelle	Volume de l'activité future - 2017	Classement de l'activité future	Situation administrative
4802	<i>Entrée en vigueur à compter du 1er juin 2015</i> Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)	2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg - DC b) Equipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg - D	Groupe froids contenant des fluides frigorigènes : Quantité de fluide (R134A et R410 A) susceptible d'être présente dans le chai existant : 145 kg La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation est inférieure à 300 kg	NC	Pas de groupe froid supplémentaire dans le cadre du projet d'extension du chai existant	NC	Non classé
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d')	La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW - D	1 chargeur 48 V x 100 A Puissance maximale de courant continu : 4,8 kW	NC	Pas de modification dans le cadre du projet d'extension. < 50 kW	NC	Non classé
4130	Toxicité aigue catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation	2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale est susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t - A b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t - D	Quantité de SO ₂ liquide dilué à 20% pendant les vendanges : 300kg. Quantité de SO ₂ liquide dilué à 18% le reste de l'année : 500kg (25 bidons de 20 L).	NC	Pas de modification dans le cadre du projet d'extension. < 1 t	NC	Non classé

3.3 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La section suivante présente le détail des différentes rubriques considérées pour l'établissement du bilan de classement présenté ci-dessus. Ce bilan tient compte de la nature et du volume des activités actuelles et futures du site.

3.3.1 Rubrique 1510

La rubrique 1510 concerne le stockage de matières combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts.

Cette rubrique exclut les dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la nomenclature, les bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, et les établissements recevant du public.

Le volume de l'activité a été réalisé en prenant en compte la Note de doctrine générale n° BRTICP/2011-331/AL-PB du 28/11/11 relative au classement des stockages associés à certaines activités de production alimentaire:

2 - Classement des stockages associés à la rubrique 2251 (préparation et conditionnement du vin)

De manière générale, le stockage de vin ainsi que le stockage des produits combustibles utilisés pour son conditionnement (étiquettes, cartons, bouchons, contenants, ...) sont visés par les rubriques 1510 ou 1511 (éventuellement 1530, 1532 ou 2663 pour les produits de conditionnement seuls), y compris lorsque le vin seul est considéré comme incombustible en raison d'un titre alcoométrique volumique inférieur à 10 %.

Pour le stockage de vin, la masse de matière combustible à comparer au seuil de classement de la rubrique 1510 de 500 tonnes est :

- d'une part, la masse d'alcool des vins de titre alcoométrique strictement supérieur à 10 %. A titre forfaitaire, une densité d'éthanol dans le vin égale à 0,8 peut être prise en compte pour le calcul de cette masse ;*
- d'autre part, la masse des autres matériaux combustibles présents, en particulier les contenants et les produits de conditionnement (fûts ou cuves en bois, palettes...)*

Toutefois, il pourra être considéré que les stockages des produits suivants lorsqu'ils sont associés à une ou des installations servant à leur préparation et conditionnement relèvent de la rubrique 2251 :

- le vin tant qu'il n'est pas mis en bouteille et étiqueté (produits finis) ;*
- les produits finis (bouteilles fermées étiquetées) et de conditionnement (carton, étiquettes, bouchons...) correspondant à moins de deux jours de production (correspondant à l'activité de conditionnement),*

dès lors qu'ils sont dans des locaux isolés de tout autre local de stockage de matières combustibles (voir schéma de principe en annexe),

- soit par des parois, plafonds et planchers qui sont tous REI120, ainsi que par des portes EI120 munies d'un dispositif ferme-porte ou de fermeture automatique ;

- soit par une distance libre d'au moins 10 mètres maintenue libre en permanence et clairement identifiée.

Cette note annule la note BRTICP/2007-396/AL du 24 octobre 2007 relative au classement du vin au titre de la nomenclature des installations classées.

La rubrique 1510 compte 2 critères : le volume de l'entrepôt, avec des seuils à 5 000 m³ et 50 000 m³ et le tonnage de matières, produits ou substances combustibles, avec un seuil à 500 tonnes (en dessous de 500 t : pas de classement).

Classement du site

○ **Volume de l'entrepôt**

Le chai existant abrite des stockages de matières combustibles classables sous la rubrique 1510. Il s'agit :

- Du stockage des produits finis (embouteillés et conditionnés) au niveau d'un local au RDC
- Du stockage des matières sèches utilisées pour le conditionnement des vins au R+1

Les volumes de ces locaux sont :

- ✓ Volume du bâtiment de stockage des produits finis / zone de chargement : 3 500 m³ (318 m² x 10 m et 63 m² x 5 m)
- ✓ Volume du local de stockage des articles de conditionnement : 1000 m³ (202 m² x 5 m)

Le volume total de stockage au niveau du chai existant est d'environ **4 500 m³**.

○ **Tonnage de combustible**

Les hypothèses suivantes ont été prises en compte:

- ✓ En ce qui concerne le titre alcoométrique des productions du Domaine Uby, il est en moyenne de 11,5 %
- ✓ La densité de l'éthanol compris dans le vin est de 0,8

Local produit fini /zone chargement

Le local de stockage des produits fini et la zone de chargement compte au maximum :

- 394 palettes de vins embouteillés, chaque palette contient 630 bouteilles de 75 cl soit 105 cartons
- 30 palettes de vins en bag in box, chaque palette contenant 96 bag in box de 5 L

La quantité de produits combustibles dans le local de stockage des produits finis / zone de chargement est la suivante :

- Vins*
 - Environ 19 T d'alcool
- Matières sèches :*
 - Environ : 11 T de bois palette (424 palettes x 25 kg)
 - Environ 6,4 T de plastiques et cartons (16,25 kg d'emballage par palette x 394 palettes)
 - Environ 2,5 T (emballage des BIB)

Soit au total 33 T de matières combustible dans le local produits finis / zone de chargement

Local stockage des matières sèches

Le local de stockage des matières sèches situé au R+1 est composé de stockage sur palette et en rack des bouchons, étiquettes capsules, cartons, emballage bag in box.

La quantité maximale de produits combustibles dans le local de stockage des articles de conditionnement est d'environ 94 T.

Le tonnage maximal de matières combustibles stocké sur site a été évalué à environ **127 T**. Cette quantité n'est pas susceptible d'évoluer dans le cadre du projet d'extension du chai existant.

Le site est donc non-classé au regard de la rubrique 1510.

3.3.2 Rubrique 2251

Les capacités de production de vins actuelles est future sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Volume de cuverie disponible (en hl)
Chai Existant	22 650
Projet d'extension du chai existant	18 000
TOTAL	40 650 hl

Pour mémoire, le volume de vin embouteillé en 2014 a été de 29 100 hl et le volume de production était de 22 293 hl.

Le site est donc soumis au régime de **l'enregistrement au regard de la rubrique 2251 « Préparation et conditionnement de vins »**.

3.3.3 Rubrique 4802

L'installation dispose de plusieurs groupes froids pour refroidir ses installations :

- Chai existant : 2 groupes situés à l'extérieur de l'installation en toiture au niveau R+1

Aucun groupe supplémentaire n'est prévu dans le cadre du projet d'extension.

Les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Marque	Type de fluide	Quantité de fluide dans l'équipement
Chai neuf	TRANE RTAD 125	R134 A	73 kg
	DAIKIN	R410 A	72 kg

La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation est inférieure à 300 kg

Le site est donc non-classé au regard de la rubrique 4802 «Gaz à effet de serre fluorés ».

3.3.4 Rubrique 2925

Le site possède actuellement une zone de charge composée d'un chargeur :

- o 1 chargeur de puissance de charge : 4.8 kW

Soit un total très largement inférieur à 50 kW, l'installation est donc non-classée au regard de la rubrique 2925.

Dans le cadre du projet d'extension, l'installation **restera non-classée au regard de la rubrique 2925**.

3.3.5 Rubrique 4130

Les quantités présentes de SO₂ sur le site sont :

- 300kg de SO₂ liquide dilué à 20% pendant les vendanges
- 500 kg de SO₂ liquide dilué à 18% le reste de l'année

Soit un total à 1t, l'installation est donc non-classée au regard de la rubrique 4130.

Dans le cadre du projet d'extension, l'installation **restera non-classée au regard de la rubrique 4130**.

4 RAPPEL DES PHASES DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

L'exploitant doit remettre sa demande au préfet, en trois exemplaires augmentés du nombre de communes concernées par les risques et inconvénients et au moins celles comprises dans un rayon de 1 kilomètre.

Le dossier de demande d'enregistrement est transmis à l'inspection des installations classées pour vérification.

Le dossier, une fois complet, est soumis :

- à l'avis du conseil municipal des communes concernées ;
- à une consultation du public en mairie et sur Internet pendant 4 semaines (soit une durée identique à une enquête publique).

L'ensemble des informations ainsi recueillies fait l'objet d'un rapport de synthèse préparé par l'inspection des installations classées.

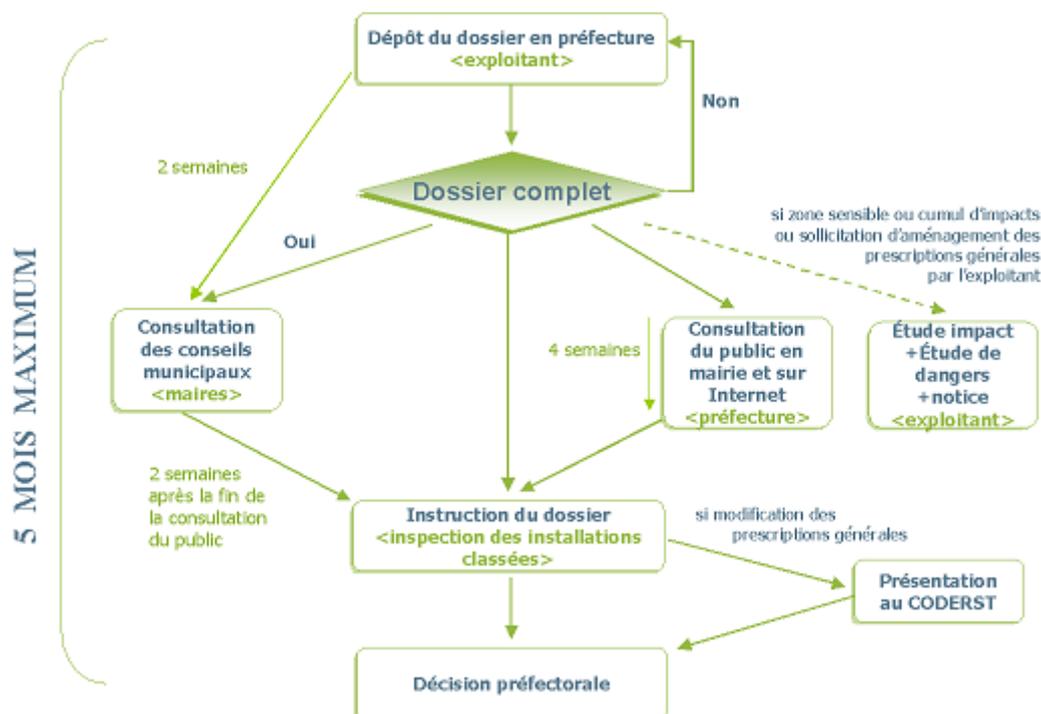
En l'absence de mesures particulières, l'enregistrement peut alors être prononcé par le préfet par arrêté d'enregistrement, sans autre procédure.

En cas d'aménagement des prescriptions générales, suite à la sollicitation du demandeur dans son dossier (sous réserve que le préfet considère que cette modification de prescriptions n'est pas substantielle en référence à l'article R. 512-33) ou sur proposition de l'inspection des installations classées, ou en cas d'avis défavorable au dossier d'enregistrement, le rapport de synthèse et les propositions de l'inspection sont présentés à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) après échange avec l'exploitant, conformément à l'article R.512-46-17.

La décision peut ensuite être prononcée par le préfet (arrêté d'enregistrement ou de refus). Les mesures de publicité de l'arrêté sont similaires à celles pratiquées pour les arrêtés d'autorisation, avec notamment publication sur Internet.

En l'absence de mesures particulières et comme prévu à l'article R.512-46-18, la procédure d'enregistrement permet de réduire à 5 mois le délai d'instruction du dossier d'enregistrement.

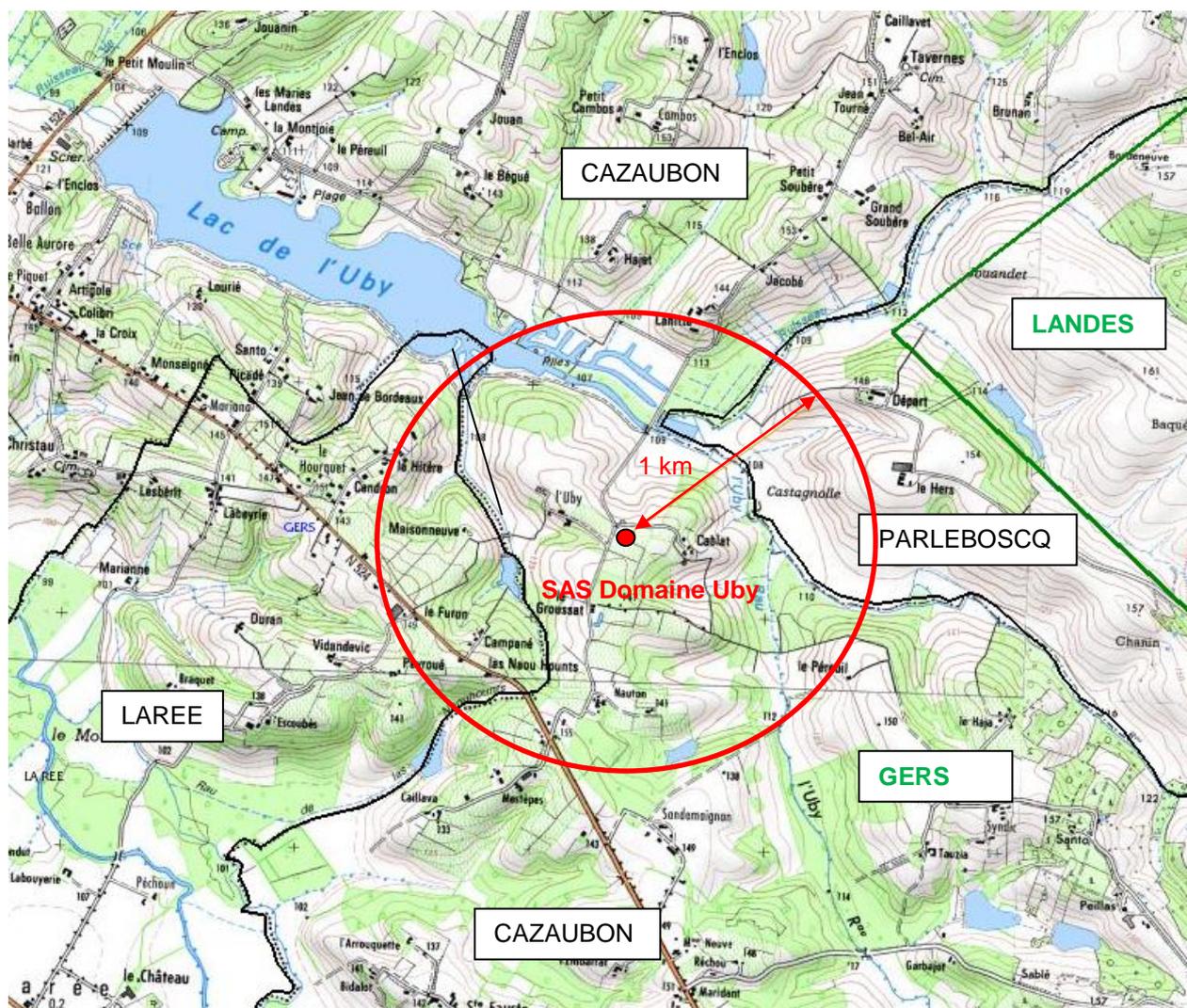
Figure 6 : Schéma des phases de la procédure administrative pour un dossier d'enregistrement



(Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer)

En application de l'article R512-46-11 du Code de l'Environnement, les communes situées dans un rayon de 1 km autour du site SAS Domaine UBY sont consultées par le Préfet pour avis sur le dossier d'enregistrement. Ces communes sont :

- Cazaubon
- Larée (32)
- Parleboscq (40)



Source : Infoterre

Figure 7 Communes dans un rayon de 1 km autour du site